



Section		Page
Sièges d'auto et sièges d'appoint		1 sur 2
Transport – sécurité	Date Décembre 2004	Révision 16 août 2010
Politique	Conformément au projet de loi 73 visant à accroître la sécurité des enfants et des jeunes sur les routes de l'Ontario, le Consortium de services aux élèves de Sudbury doit s'assurer que les sièges d'auto et les sièges d'appoint sont utilisés dans les véhicules ayant une capacité de moins de 10 personnes (les véhicules utilisés à des fins scolaires qui ne sont pas des autobus peints en jaune de chrome).	
Procédure opérationnelle	<p>Selon la législation, le Consortium de services aux élèves de Sudbury doit fournir des sièges d'appoint aux élèves qui :</p> <ul style="list-style-type: none">• sont âgés de moins de 8 ans;• pèsent plus de 18 kg mais moins de 36 kg (40 à 80 lb); et• dont la taille atteint moins de 145 cm (4 pieds et 9 pouces). <p>Le Consortium de services aux élèves de Sudbury doit fournir des sièges d'auto tournés vers l'avant, tel que recommandé, aux élèves qui :</p> <ul style="list-style-type: none">• pèsent plus de 9 kg mais moins de 18 kg (20 à 40 lb). <p>Les parents, tutrices ou tuteurs et les écoles sont responsables de veiller à ce que les enfants soient bien attachés dans leur siège pour voyager de la maison à l'école et de l'école à la maison.</p> <p>Le parent, la tutrice ou le tuteur doit communiquer avec le Consortium de services aux élèves de Sudbury pour lui indiquer que l'élève ne répond plus aux critères ci-dessus.</p> <p>Le Consortium de services aux élèves de Sudbury, en collaboration avec le Service de santé publique de Sudbury et du district, offrira une formation aux conductrices et conducteurs sur l'installation des sièges d'auto et des sièges d'appoint.</p> <p>Il faut remplacer tout siège d'auto ou siège d'appoint impliqué dans un accident.</p>	

	<p>Le Consortium de services aux élèves de Sudbury doit maintenir un inventaire des sièges d'auto et d'appoint. Les transporteurs sont responsables de l'entretien et de la propreté des sièges d'auto et d'appoint.</p>
--	--